



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE DIRECTION du 10 mars 2008**

Le 10 mars 2008, le conseil de direction de l'IUT s'est réuni à 14 heures 15, salle du conseil, site Joffre, sur convocation de M. CITEAU, directeur et sous sa présidence.

### **Étaient présents :**

Mmes HARZALLAH, L'ANTON, PEREZ  
MM. BARBU, CORMERAIS, FOUCHER, GRELIER, GUERIN, HERNANDEZ, MARCHAND,  
MARQUET, MOUSSEAU, VACHOT.

### **Étaient excusés :**

Mmes DURAND, LAIME, SALLE  
MM. BUCHON, CASTAGLIOLA, DETERRE, FAUCOU, MILLET, VIARD-GAUDIN

### **ORDRE DU JOUR :**

1. **Approbation du compte-rendu du 14 janvier 2008**
2. **Bilan de la journée « Portes Ouvertes »**
3. **Point sur les ouvertures de licences professionnelles à la rentrée 2008**
4. **Bilan financier 2007**
5. **Point sur SIFAC**
6. **Site Internet IUT – uniformisation des présentations**
7. **Équipements complémentaires la Fleuriaye**
8. **Élections au CA de l'Université, 17-18 mars 2008**
9. **Statuts et règlement intérieur de l'IUT**
10. **Questions diverses**

### **1 – Approbation du compte-rendu du 14 janvier 2008**

Le compte rendu du conseil du 14/01/2008 est approuvé à l'unanimité.

### **2 – Bilan des journées « Portes Ouvertes »**

Sur le site Joffre, la fréquentation 2008 a été supérieure à celle de 2007, environ 850 familles (une centaine en plus). Les départements se déclarent satisfaits de la fréquentation.

Sur le site de la Fleuriaye, les départements ont constaté une légère baisse de fréquentation (sauf GTE), mais un gros succès pour les licences professionnelles, surtout celles par apprentissage. Les visiteurs sont agréablement surpris par les locaux et se déclarent satisfaits de l'accueil et de l'organisation de la journée portes ouvertes. On peut évaluer la fréquentation à 800 familles.

### **3 - Point sur les ouvertures de licences professionnelles à la rentrée 2008**

En 2007-2008, le nombre de groupes en licences pro est de 8 : 4 en GPI, 1 en SIL, 1 en MRCE1 en CTE et 1 en SEICOM.

Sur les 9 dossiers de demande d'habilitations déposés pour ouverture à la rentrée 2008, 4 en renouvellement et 5 en création, 8 sont acceptés au niveau de l'expertise, le ministère suivant généralement l'avis des experts.

A la rentrée 2008-2009 sont prévus :

Gestion de la production industrielle Logiquial : 2 groupes

Mécanique I2P : 2 groupes, si effectifs suffisants

Plasturgie, matériaux composites CTE : 1 groupe en apprentissage ou alternance en 2008-2009

Production industrielle D2M : 1 groupe en formation initiale et contrats de professionnalisation, le dossier n'étant par habilité par apprentissage.

Electricité et électronique SEICOM : 1 groupe (2<sup>ème</sup> envisagé en 2009)

Systèmes informatiques et logiciels SIL : 2 groupes

Management des organisations MRCE : 1 groupe

Commerce, management d'équipe en unités de grande distribution : 1 groupe avec des contrats de professionnalisation, ce qui ne devrait pas poser de problèmes vu le nombre de partenaires en grande distribution.

Le nombre de groupes pour 2008-2009 serait donc de 11 (ou 10 si un seul groupe I2P) dont 2 par apprentissage.

Il va falloir obtenir des ressources propres, contrats de professionnalisation ou taxe d'apprentissage. N. BARBU espère obtenir les deux types de financement auprès de ses partenaires en grande distribution

J-P. CITEAU rappelle que la prospection des contrats de professionnalisation relève des départements en coordination avec le service formation continue qui conclut le contrat tripartite (IUT, étudiant, entreprise ou organisme de financement).

Le tarif des contrats est de 9 € de l'heure, avec un maximum de 1200 H.

A. L'ANTON rappelle que les contrats de professionnalisation entraînent une obligation d'alternance tout au long de l'année, la 1<sup>ère</sup> semaine de rentrée étant en entreprise (ou à la recherche d'un stage pour ceux qui n'en ont pas). Elle s'interroge sur la capacité des entreprises à accueillir les stagiaires de toutes les formations.

Il faut se poser la question de l'évolution du coût global des LP, sachant que nous n'aurons pas de moyens supplémentaires en secrétariat (aucune création de postes en 2009, ni redéploiement au sein de l'université).

J-P. CITEAU espère que l'université va anticiper les futures dispositions réglementaires de la loi LRU et permettre d'établir des contrats de 12 mois pour les personnels administratifs et techniques.

N. BARBU attend 5 contrats de professionnalisation.

J-P. GUERIN a déjà lancé sa recherche de nouveaux contrats de professionnalisation, un mailing de rappel étant prévu en juillet.

J-P. CITEAU interroge les chefs de départements pour savoir s'ils envisagent une diminution de groupe en 1<sup>ère</sup> année de DUT, dans l'éventualité d'un recrutement insuffisant. Une réunion est prévue le 20 mars à 14 h à Joffre avec Alain SARDA pour évoquer le nombre de groupes pour 2008-2009 (DUT et LP) ainsi que les charges d'enseignement par formation.

#### **4 – Bilan financier 2007 (J-R. DUBAS)**

J-P. CITEAU rappelle que nous n'aurons pas d'augmentation de la DGF 2008, puis que nous nous sommes pas engagés à recruter des diplômés - bacs technologiques supplémentaires.

J-R. DUBAS fait le point des ressources 2007, en hausse de 10,8% par rapport à 2006 pour le fonctionnement (78 % pour la taxe d'apprentissage).

Des contrats de professionnalisation ont été conclus : 9 en DCU, 7 en LP CTE, 9 en QLIO et 1 en GMP

Les recettes de fonctionnement (4.262.546,21€) sont supérieures aux dépenses de fonctionnement (4.147.204,74€), mais après l'imputation de l'autofinancement brut des équipements pour 254.110,83€, le déficit de l'exercice 2007 s'élève à 138.769,36€.

En tenant compte des réajustements en recettes et en dépenses, de l'amortissement et du déficit 2006, le déficit serait de 298.302,76€.

J-R. DUBAS signale une somme de 104.080€ versée par Synervia (en recette de fonctionnement) pour l'équipement UGV du département GMP et de l'AIP, non encore utilisée, qui doit donc être reportée sur l'exercice 2008.

J-R. DUBAS fait le point des dépenses de fonctionnement 2007 (4.147.204,74€) en baisse de 4 % par rapport à 2006 (fonctionnement -7,66% - dépenses de personnel + 2,47%)

J-P. CITEAU estime que la part de la maintenance effectuée dans nos locaux par la Présidence doit apparaître pour mémoire sur le bilan 2007 présenté au CA du 31 mars.

J. GRELIER souhaite un bilan des dépenses d'imprimerie, poste de dépense le plus important pour les départements.

J-P. GUERIN signale que les frais de mission vont augmenter si l'on veut développer l'apprentissage.

## **5 – Point sur SIFAC**

J-R. DUBAS fait le point sur la mise en place du nouveau logiciel de comptabilité et de gestion de l'Université de Nantes, SIFAC.

Les modules bons de commande, paiement des factures, frais de mission y compris à l'étranger sont opérationnels. Les opérations sur conventions ne se déroulent pas encore parfaitement : les paiements d'heures complémentaires sur convention fin février ont été difficiles.

Assez curieusement, les problèmes sont différents selon les composantes. Mais la Présidence et l'agence comptable effectuent un énorme travail de mise au point du système.

Les points noirs à ce jour : aucune recette n'a été effectuée, et il n'est toujours pas possible d'éditer de situation financière.

J-P. CITEAU indique que l'université de Nantes en tant qu'université pilote du système SIFAC a obtenu des avantages financiers, le logiciel SIFAC à moitié prix, mais que les composantes n'en retireront aucun avantage.

J-R DUBAS indique que si l'on applique le mode fonctionnement SIFAC prévu par la DAF, cela entraîne un alourdissement des tâches des départements et même une modification des métiers des secrétariats et du bureau financier.

A l'IUT de Nantes, les commandes sont effectuées par les départements et la certification du service fait est effectuée soit par le département, soit par le bureau financier avant paiement de la facture par ce dernier.

## **6 Site Internet IUT – uniformisation des présentations (C. ROUEIRE)**

C. ROUEIRE estime que notre présentation des départements sur le site n'est pas satisfaisante, par manque d'harmonisation et en raison de renseignements parfois redondants entre la page d'accueil et la page formation. Elle propose une présentation identique à celle du département GEA, avec un chapeau de présentation de la filière et une liste exhaustive des formations assurées par le département, au niveau Bac et au-delà :

DUT

Licences professionnelles

Diplômes d'université

ainsi que le récapitulatif des divers modes d'accès à ces formations (formation initiale, continue, apprentissage, EADR...)

Le conseil de direction donne un avis favorable à cette présentation.

## **7 - Equipements complémentaires la Fleuriaye**

J-P. CITEAU rappelle l'engagement de la Région de compenser les 300.000€ ayant servi au financement du restaurant universitaire du site de la Fleuriaye, imputés sur les crédits d'équipement de la 2<sup>ème</sup> tranche. Par la suite, les règles de procédure de la Région ne permettant qu'un financement à hauteur de 50 % des dépenses d'équipement engagées, la subvention a été réduite à 153.000€, à charge pour l'IUT de financer la différence. La présidence s'était engagée à nous verser une subvention d'équipement de 147.000€, mais après divers atermoiements nous arrivons à la date limite du dossier de subvention de la Région (un an à compter de la date de subvention). Nous n'avons de réponse à ce jour sur notre demande de délai supplémentaire à la Région. *(la demande de prorogation du délai d'un an va être présentée à la commission permanente du 31 mars).*

## **Devenir de l'IUT**

C. PLOT a en charge l'identification des besoins dans la perspective du redéploiement des départements et services du site Joffre sur le site de Carquefou.

Le financement de l'opération, obligatoirement hors contrat de plan, n'est pas prévu actuellement. En cas de vente du site Joffre, les collectivités territoriales, la mairie de Nantes notamment, ont des exigences sur son utilisation future et les acquéreurs éventuels.

Il faudra établir un calendrier précis pour le redéploiement, à étudier avec le Président Y. LECOINTE.

## **8 - Elections aux conseils de l'Université, les 17-18 mars 2008**

Les élections des représentants des personnels se dérouleront le 17 mars pour les 3 conseils de l'université et celles des représentants des étudiants pour les 4 conseils (CURI en plus) le 18 mars.

L'IUT de Nantes est représenté sur les listes du CA, du CEVU et du CS.

M. SIWAK, directeur de l'EPUN, tête de liste de « osons l'université » se propose de rencontrer le personnel de l'IUT sur le site de la Fleuriaye le jeudi 13 mars.

## **9 - Statuts et règlement intérieur de l'IUT**

C. ROUEIRE rappelle l'historique de la modification des statuts et du règlement intérieur. Un décret du 27 avril 2007 a modifié le décret électoral N°85-59 du 18 janvier 1985. La proposition de modification des statuts et du règlement intérieur de l'IUT pour prendre en compte le changement de réglementation, était à l'ordre du jour du CA du mois de juin 2007, mais le quorum nécessaire n'ayant pas été atteint, ce point a été reporté à l'ordre du jour du CA du 8 octobre 2007.

Le décret N°85-59 a été modifié à nouveau le 30 octobre 2007 en application de la loi LRU du 10 août 2007.

Le conseil d'administration de l'université a approuvé nos statuts le 14 décembre 2007 dans leur version du 8 octobre, sous réserve des modifications à y apporter pour une mise en conformité avec le décret du 30 octobre. Nous devons donc proposer de nouvelles modifications des statuts et du règlement intérieur à l'approbation du conseil d'administration.

### Modification des statuts

#### Titre 2 - le conseil d'administration

Article 7-1 – composition des collèges électoraux (page 4). La rectification de la définition du collège des chargés d'enseignement a été demandée par le service juridique de la présidence : cette définition avait été introduite lors de la modification des statuts par le CA du 21 mars 2005, mais manquait de précision et n'était pas conforme au décret électoral.

Article 7-2 – Durée des mandats (page 5) : suppression de la mention « leur mandat est renouvelable une fois » pour les représentants des personnels (modification à la demande du service juridique de la présidence pour des raisons d'harmonisation avec les statuts de l'université).

Article 7-4 – Mode de scrutin (page 6) : suppression du panachage pour les élections des représentants des personnels, l'attribution des sièges des sièges se fait dans l'ordre de présentation des candidats sur la liste.

Article 7-5 – Dépôt des listes de candidats (page 7). les candidats sont rangés par ordre préférentiel quelque soit le collège concerné.

Pour le collège des étudiants, chaque représentant étudiant doit avoir un suppléant élu dans les mêmes conditions (cela implique qu'il n'y aura plus de procuration pour les représentants étudiants).

### Modification du règlement intérieur

#### Titre 2 - le conseil scientifique

Article 8-2 – dispositions communes aux différentes élections (page 5) : suppression du panachage, les candidats de la liste sont rangés par ordre préférentiel, l'attribution des sièges des sièges se fait dans l'ordre de présentation des candidats sur la liste.

#### Titre 6 - la commission des personnels IATOS

Article 13 – mode de scrutin (page 8) : suppression du panachage, les candidats de la liste sont rangés par ordre préférentiel, l'attribution des sièges des sièges se fait dans l'ordre de présentation des candidats sur la liste.

## **10 – Questions diverses**

□ Une commission se réunira le 26 mars à 10 h à la Fleuriaye pour désigner les représentants de l'IUT aux commissions mixtes chargées du recrutement des enseignants du supérieur.

Liste des postes à pouvoir à l'IUT :

1 poste de professeur des universités  
- 27 PR 0348 -

8 postes de maître de conférences

- 01 MCF 0742S - 1er novembre 2008 : droit privé, droit commercial et des affaires

GEA

- 01 MCF 0744S - 1er novembre 2008 : droit privé

GEA

- 06 MCF 0743 - Gestion financière, finance de marché et contrôle de gestion

GEA

- 27 MCF 0734S - Bases de données, génie logiciel

INFO

- 60 MCF 0351S -

GMP

- 61 MCF 0725S - Management de la production et de la qualité et systèmes automatisés GMP
- 61 MCF 1111 - Informatique des systèmes industriels, réseaux industriels de communications GEII
- 62 MCF 0741S - GTE

2 postes du second degré :

- 0422 PRCE 0800 - Anglais INFO
- 1510 PRCE 1400 - GEII

La loi LRU a institué des comités de sélection destinés à remplacer les commissions de spécialistes, mais ces dernières restent compétentes pour le recrutement en cours. Il y aura pour donc, comme les années précédentes, pour chaque poste constitution d'une commission mixte composée pour 1/3 d'enseignants désignés par l'IUT et 2/3 désignés par la commission de spécialistes.

Le Président du CA, G. GALLAS a adressé une lettre au président de l'université le 17/12/2007 pour lui faire savoir qu'il remettrait sa démission au Conseil de l'IUT lors de sa réunion du lundi 31 mars 2008.

J-P. CITEAU proposera M. BEURRIER comme président au CA. Il faudra donc désigner une 3<sup>ème</sup> personnalité extérieure à titre personnel (issue de la banque ou de l'industrie) pour remplacer M. GALLAS.

La demande de subvention des étudiants GMP GEII pour participation à la course de l'EDHEC, aux championnats d'Europe de voile n'est pas du ressort du conseil de direction. Le dossier doit être transmis au service financier de l'IUT pour le conseil d'administration du 31 mars.

Défiscalisation des heures complémentaires - décret du 4 octobre 2007 :

L'agent comptable de l'université a souhaité une application stricte du texte, la défiscalisation n'étant prévue que pour les heures d'enseignements assurées dans la même discipline et le même établissement (université).

L'AMUE a été chargée de modifier le logiciel de traitements ASTRE pour tenir compte de la défiscalisation, mais la nouvelle version du logiciel n'est toujours pas disponible.

Conformément à la décision du conseil de direction du 22 janvier 2007, le 1<sup>er</sup> paiement d'heures complémentaires aux enseignants permanents ayant effectué leur service statutaire interviendra fin avril 2008.

C. ROUEIRE s'engage à effectuer ce paiement même si cela doit entraîner des rectifications ultérieures pour que les enseignants puissent bénéficier de la défiscalisation.

*En fait, les exigences de l'université en matière de pièces justificatives ne permettaient pas la mise en paiement des heures défiscalisées sur le mois d'avril.*

*Mais le Ministère ayant envoyé une circulaire d'application donnant une définition différente de la notion de discipline, nous sommes en attente de la nouvelle note d'information de la présidence sur les justificatifs à fournir.*

Recrutement d'un développeur informatique

Le recrutement s'avérant impossible vu le salaire proposé, il a été décidé de prendre un stagiaire de longue durée encadré par N HADJ-RABIA pour le développement du logiciel de suivi des stages.

Il faudrait se renseigner sur les logiciels libres de suivi de scolarité, celui édité à l'université de Villetaneuse par exemple. Il faudrait également établir un cahier des charges et déterminer les besoins pour d'éventuels achats de logiciels.